



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 3 Février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal BERTRAND

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET; MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Maurice GONNARD, Christian MAFFRE, Pascal BERTRAND, Eric DAVIAUD, Rudi LECAT

ABSENTS EXCUSÉS : Marion BONNERAT, Jeanne GERONDEAU, Margaux SOYEUX, Jean-Paul PLAISANTIN.

DEPOTS DE POUVOIRS : Jeanne GERONDEAU à Dominique CABROL ; Jean-Paul PLAISANTIN à Olivier JEANTET

Début du Conseil à 20H30

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2020 est approuvé

Votants : 11 Résultat du vote : Pour : Unanimité

Arrivée de Eric DAVIAUD

2. Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2019

2.1 Budget principal

a. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le conseil municipal constate que le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par la trésorerie n'appelle ni observation ni réserve.

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

b. Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat

	Section fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1 551 477.99 €	933 376.83 €
Recettes	1 949 411.29 €	1 101 763.70 €
Résultat de clôture de l'exercice	397 933.30 €	
Solde des restes à réaliser dépenses		424 832.03 €
Solde des restes à réaliser recettes		195 649.50 €
Résultat 2018 reporté	327 046.92 €	- 182 126.60 €
Résultat cumulé	724 980.22 €	- 242 922.26 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal 2019.

Votants : 11 Résultat du vote : Pour : Unanimité

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat de fonctionnement 2019 présentée soit :

- Affectation en investissement : 242 922.26 €

- Excédent reporté en fonctionnement : 482 057.96 €

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

2.2 Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

a. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le conseil municipal constate que le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dressé par la trésorerie n'appelle ni observation ni réserve.

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

b. Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat

	Section fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	144 191.39 €	79 589.48 €
Recettes	157 073.47 €	97 313.28 €
Résultat de clôture de l'exercice	12 882.08 €	
Solde des restes à réaliser dépenses		11 268.00 €
Solde des restes à réaliser recettes		
Résultat 2018 reporté	- 5 920.78 €	132 620 07 €
Résultat cumulé	6 961.30 €	139 075.87 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2019.

Votants : 11 Résultat du vote : Pour : Unanimité

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat de fonctionnement 2019 présentée soit :

- Affectation en investissement : 0 €
- Excédent reporté en fonctionnement : 6 961.30 €

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

2.3 Budget annexe de la Forêt

a. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le conseil municipal constate que le compte de gestion 2019 du budget annexe de la forêt dressé par la trésorerie n'appelle ni observation ni réserve.

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

b. Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat

	Section fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	70 019.28 €	21 294.54 €
Recettes	4 871.27 €	28 926.92 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 65 148.01 €	
Solde des restes à réaliser dépenses		1 798.04 €
Solde des restes à réaliser recettes		6 596.00 €
Résultat 2018 reporté	67 282.49 €	- 2 803.92 €
Résultat cumulé	2 134.48 €	9 626.42 €

7. Demandes de subventions pour le projet d'aménagement du plan de ville, en accompagnement de la construction de la maison du parc naturel régional de Chartreuse/Office de tourisme

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant H.T.	Financement	Montant	%
Etudes et maîtrise d'œuvre	48 000,00 €	Etat (DETR)	137 500,00 €	25 %
Aménagements du nouveau parvis	317 000,00 €	Région Auvergne-Rhône Alpes	100 000,00 €	18 %
Dévoisement des réseaux	97 000,00 €	Département de l'Isère	200 000,00 €	36 %
Aménagement du Plan de Ville	88 000,00 €	Autofinancement	112 500,00 €	20 %
TOTAL	550 000,00 €		550 000,00 €	100 %

Le Conseil municipal :

- Valide le principe de réalisation de l'opération d'aménagement du Plan de Ville, pour un coût d'objectif de 550 000 € HT, en accompagnement de la construction de la future Maison du Parc de Chartreuse et d'Office de tourisme intercommunal
- Décide le lancement des premières phases de travaux de déviation des réseaux souterrains, à réaliser au printemps 2020
- Valide le plan de financement de l'opération ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour cette opération
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : 11 Abstention : 1 (F. DECORET)

8. Participation financière au fonctionnement de la télécabine dans le cadre de l'accès au hameau des Essarts

Le Conseil municipal :

- Valide l'octroi d'une participation financière à l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse, pour le fonctionnement de la télécabine pour la saison hivernale 2019/2020

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

9. Etablissement d'un programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux et convention avec l'association ECTI

Le Conseil municipal :

- Décide l'élaboration d'un programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Sollicite l'accompagnement de l'Association ECTI par voie de convention, afin d'établir le diagnostic et ce programme d'accessibilité
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

10. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil municipal :

- décide de lancer une consultation auprès de bureaux d'études, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, pour la période après le 31 décembre 2021
- autorise le Maire à déposer des demandes de subventions pour cette opération, aux taux les plus élevés possibles

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

11. Protection du captage d'eau du Banchet le bas – Achat des parcelles de terrain constituant le périmètre de protection immédiat

Le Conseil municipal :

- Dans l'objectif de protéger le captage d'eau du Banchet le Bas, décide de faire l'acquisition des trois parcelles de terrain situées en zone de périmètre de protection immédiate du Banchet le Bas soit :
 - parcelle E637 d'une surface de 6 182 m², pour une valeur estimée à 7 024 €, propriété de M. Michel Virard
 - parcelle E 635 d'une surface de 748 m², pour une valeur estimée à 712 €, propriété de M. Daniel Aimard
 - parcelle E 546 d'une surface de 535 m², pour une valeur de 457 €, propriété de la SCI Les Mésanges
- Autorise le Maire à signer les actes administratifs correspondant

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

12. Coupes de bois 2020

Parcelle	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation prévisionnel			
						Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Gré à gré contrat	Délivrance
MB	670	14.00	2021	2020	2020		X		X (50 m3)

Le Conseil Municipal:

- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2020
- demande à l'ONF de procéder de manière anticipée au martelage de la parcelle MB pour une vente en 2020
- pour les coupes inscrites, valide la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation telles que mentionnées ci-dessus
- décide la réalisation d'une coupe d'affouage pour l'année 2020 et mandate le Maire ou son représentant pour en définir les modalités de réalisation (procédure, règlement, ...)
- donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

13. Soutien de la motion de forêt en péril

Le Conseil municipal:

- Décide de soutenir la motion adoptée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes forestières concernant la tenue d'assises de la forêt et de définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière

La séance est levée à 23 H 00